

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 38

N°128

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2021**

L'AN deux mille vingt et un, le 08 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : CHARTIER Lewis, HOUIS Margaux, DERKAOUI Meriem, BUTT Zishan.

Excusé :NEDELEC Sozig .

Représentés par :

| | |
|--------------------------------|------------------------------|
| Madame Yasmina BAZIZ | Madame Véronique DAUVERGNE |
| Monsieur Miguel MONTEIRO | Monsieur Samuel MARTIN |
| Monsieur Thierry AUGY | Madame Zakia BOUZIDI |
| Madame Christiane DESCAMPS | Monsieur Alain DESCAMPS |
| Madame Maryse EMEL | Monsieur Jerome LEGENDRE |
| Monsieur Cédric SCHROEDER | Monsieur Michel HADJI-GAVRIL |
| Madame Marie Amelie ANQUETIL | Madame Marie-pascale REMY |
| Monsieur Marc GUERRIEN | Madame Nadege NIFEUR |
| Madame Fatima YAOU | Monsieur Sofienne KARROUMI |
| Madame Evelyne YONNET-SALVATOR | Madame Katalyne BELAIR |

Secrétaire de séance : Zakia BOUZIDI

Direction des Achats et Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Délégation de service public relative à la gestion du futur centre aquatique à dimensions olympiques. Approbation du projet

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1411-1, L1411-2, L1413-1,

Vu la délibération n°147 du 11 juillet 2018 approuvant le projet de marché global de performance relatif à la réalisation, l'exploitation technique et la maintenance d'un centre aquatique à dimensions olympiques,

Vu la décision D20-74 du 24 juin 2020 approuvant la signature du marché,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux,

Vu l'avis du Comité technique, considérant les contraintes et avantage de ce mode de service,

Vu le budget communal,

Considérant que les prestations d'étude pour la réalisation des travaux du centre aquatique à dimensions olympiques ont démarré ;

Considérant que la mise en service de l'équipement est prévue le 1^{er} février 2024 ;

Considérant que l'équipement devra être exploité et qu'il convient d'en définir les modalités ;

Considérant les caractéristiques liées aux différents modes de gestion (directe ou déléguée) ;

Considérant, après analyse, que la délégation de service public a été retenue comme le mode de gestion le plus adapté compte tenu du fait que l'équipement comprend plusieurs bassins permettant de répondre à une grande diversité d'activités aquatiques pour tout public et que cela nécessite une adaptabilité constante en termes de planification d'activités et d'innovation pédagogique ;

Considérant que l'exploitation de l'ouvrage au travers de la DSP est motivée par une spécificité de double activité, d'une part celle de centre aquatique et d'autre part celle de restauration assise ;

Considérant que la gestion complète de restauration comprend les éléments suivants :

- la production et le service des repas
- le recrutement, de la rémunération et des charges afférentes au personnel nécessaire à la bonne gestion du restaurant
- l'entretien des lieux
- la sécurité de l'établissement mis à sa disposition en concomitance avec les

activités du centre aquatique

- la prise en charge l'ensemble des tâches relatives à l'organisation matérielle du restaurant ;

Considérant que ce mode de gestion est adapté par ailleurs au regard de la nature des activités annexes telles que les activités de bien-être et de fitness, qui requièrent des compétences particulières ;

Considérant dans ce cadre que le futur délégataire exploitera le centre aquatique à ses risques et périls ;

Considérant qu'il devra se coordonner avec le groupement en charge de l'exécution des travaux lors de la phase de chantier (12 mois), et ainsi s'approprier les contraintes du site ce qui permettra également de mettre en place le projet d'exploitation ;

Considérant que parmi les missions qui lui seront dévolues, le délégataire devra notamment gérer :

-L'organisation du service et la gestion technique, administrative et financière des usagers 7 jours sur 7 et la souscription de tous contrats de maintenance et d'entretien nécessaires à cet effet

- La gestion et l'exploitation complète du Centre Aquatique, y compris la gestion patrimoniale pour un maintien des équipements en parfait état de fonctionnement (maintenance préventive et corrective, renouvellement)

- La gestion de la billetterie

- La prestation de restauration

- La perception des recettes sur les usagers

-Toutes les mesures de promotion et de communication nécessaires à la reconnaissance, au développement et à l'ouverture du Centre Aquatique sur l'extérieur du territoire d'Aubervilliers

- L'accueil des différentes typologies d'usagers (accueil et information des publics, présence 7 jours sur 7 aux heures d'ouverture, encadrement des scolaires et associations, mise en place des activités de loisirs et de groupe), et ceci dans le respect des règles sanitaires, du règlement intérieur et du POSS

- La fourniture du matériel nécessaire à l'exploitation, y compris l'approvisionnement du Centre Aquatique en fluides ;

Considérant en outre que le délégataire sera soumis à des obligations de service public fixées par la Ville d'Aubervilliers, en fonction de ses objectifs propres, avec :

- Une politique tarifaire accessible et attractive pour les usagers

- Des amplitudes d'ouverture de nature à satisfaire toutes les catégories d'usagers

- L'accueil des scolaires dans les conditions financières souhaitées par les élus dans le cadre de la politique d'apprentissage de la natation pour les classes du primaire ;

Adoption à la majorité par 37 pour, 10 contre (Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Marc GUERRIEN , Nadege NIFEUR, Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Evelyne YONNET-SALVATOR, Yonel COHEN-HADRIA) , 1 s'est abstenu(Anthony DAGUET)

DELIBERE :

APPROUVE le principe de délégation de service public de type affermage pour la

gestion du centre aquatique à dimensions olympiques.

AUTORISE Madame Le Maire à lancer la procédure de délégation de service public.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 15/07/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210708-lmc120704-DE-1-1
Publiée le : 15/07/21
Certifiée exécutoire : 15/07/21

Le Maire,

Karine FRANCLET



